



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 13 août 2025

Arrivée du Tour du Limousin 2025 **Incidences sur la circulation, le stationnement et les horaires d'ouverture de la piscine de Beaublanc, du jeudi 21 au vendredi 22 août**

À l'occasion de l'arrivée du Tour du Limousin 2025 :

Vendredi 22 août : la piscine d'été de Beaublanc sera ouverte au public uniquement de 11h à 13h.

Du jeudi 21 au vendredi 22 août : le stationnement et la circulation des véhicules seront modifiés.

> **Le stationnement des véhicules sera provisoirement interdit :**

• **Du jeudi 21 août à 21 heures au vendredi 22 août à 22 heures :**

- **Boulevard de Beaublanc**, sur le terre-plein central et les places de stationnement situées au droit du Parc des sports, entre la rue de Saint-Gence et la rue de Bellac.
- **Boulevard du Vignal**, sur le petit parking situé au droit des n°100 à 104 (angle avec la rue de Bellac).
- **Boulevard de Beaublanc**, sur le parking situé à l'angle de la rue Bréguet.

• **Le vendredi 22 août de 6 heures à 20 heures :**

- **Rue de Bellac**, entre l'intersection du boulevard du Vignal et du boulevard de Beaublanc d'une part et la rue Denis-Papin d'autre part, et sur la totalité des places situées sur l'aire de stationnement au droit du n°67.
- **Rue Denis-Papin**
- **Allée Jean-Bouin**
- **Rue de Saint-Gence** sur la totalité des parkings situés au droit de l'accès au complexe Beaublanc (face aux n°25 à 43), et côté impair (au droit des n°51 à 31). Cependant, sera maintenu un couloir de circulation de 3m50 afin de garantir aux riverains l'accès à leur garage et de permettre la circulation des véhicules de secours dans l'exercice de leur fonction.

• **Le vendredi 22 août de 10 heures à 20 heures :**

- **Rue Vaucanson**, entre la rue de Bellac et la rue Joseph-Guillemot.
- **Rue Joseph-Guillemot**
- **Rue de Saint-Gence**, entre la rue Joseph-Guillemot et la rue de Beauvais.
- **Rue de Beauvais**
- **Rue Étienne-Moineville**, dans la partie comprise entre la rue de Beauvais et la rue de Veyrac.
- **Rue de Veyrac**
- **Avenue de Landouge**, entre la rue de Veyrac et la rue Jules-Ladoumègue.
- **Rue Jules-Ladoumègue**
- **Rue Jean-Le-Bail**, entre la rue Jules-Ladoumègue et l'avenue du Président Vincent-Auriol.
- **Avenue du Président Vincent-Auriol**, entre la rue Jean-Le-Bail et l'avenue du Président René-Coty.
- **Avenue du Président René-Coty**, entre l'avenue du Président Vincent-Auriol et le boulevard de la Borie.

> **La circulation des véhicules sera provisoirement interdite :**

• **Le vendredi 22 août de 7 heures à 22 heures :**

- **Boulevard de Beaublanc**, dans le sens boulevard du Vignal -> boulevard de la Borie.
- **Allée Jean-Bouin**



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 13 août 2025

Une limitation de vitesse à 30 km/h sera instaurée boulevard de Beaublanc dans le sens boulevard de la Borie > boulevard du Vignal entre 7 heures et 13 heures.

• **Le vendredi 22 août de 14 heures à 16h30 (parcours d'arrivée avant le circuit final) :**

- **Rue du Mas Loge**, entre la rue François-Perrin et la rue du Coudert.
- **Rue du Coudert**, entre la rue du Mas Loge et le rond-point de la Roseraie.
- **Rue de la Roseraie**

Les usagers de la route pourront traverser les points de cisaillement sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de la Police Nationale ou Police Municipale ou de signaleurs dans les conditions suivantes :

- > *Passer 5min avant le passage de la voiture ouvreuse de la course.*
- > *Passer après le passage de la voiture de fin de course.*

• **Le vendredi 22 août de 13 heures à 20 heures (en amont de la boucle finale) :**

- **Rue du Coudert**, entre le rond-point de la rue Jean-de-Vienne et le rond-point de la Roseraie.
- **Rue Jean-de-Vienne**, entre et dans le sens rue Francis-Blanche > rue du Coudert.
- **Rue du Mas Loge**, entre et dans le sens chemin rural 59 > rue du Coudert.
- **Rue de Saint-Gence**, entre et dans le sens rue du Petit Bellegarde > rue de Beauvais.

• **Le vendredi 22 août de 13 heures à 20 heures (circuit final) :**

- **Rue de Beauvais**
- **Rue Étienne-Moineville**, entre la rue de Beauvais et la rue de Veyrac.
- **Rue de Veyrac**
- **Avenue de Landouge**, entre la rue de Veyrac et la rue Jules-Ladoumègue.
- **Rue Jules-Ladoumègue**
- **Rue Jean-Le-Bail**, entre la rue Jules-Ladoumègue et l'avenue du Président Vincent-Auriol.
- **Avenue du Président Vincent-Auriol**, entre la rue Jean-Le-Bail et l'avenue du Président René-Coty.
- **Avenue du Président René-Coty**, entre l'avenue du Président Vincent-Auriol et le boulevard de la Borie.
- **Boulevard de la Borie**, entre le boulevard de Beaublanc et l'avenue Albert-Thomas, dans les deux sens de circulation.
- **Boulevard de Beaublanc** dans le sens boulevard de la Borie > boulevard du Vignal.
- **Carrefour boulevard de Beaublanc/rue de Bellac** (partie)
- **Rue de Saint-Gence**, entre la rue Joseph-Guillemot et la rue de Beauvais.
- **Rue Joseph-Guillemot**
- **Rue Vaucanson**, entre la rue de Bellac et la rue Joseph-Guillemot.

Par conséquent, l'ensemble des voies débouchant sur le circuit seront mises en impasse : rue Vaucanson (entre l'allée Mansart et la rue Joseph-Guillemot), **rue de Bellac**, **boulevard du Vignal** (entre et dans le sens boulevard des Arcades > boulevard de Beaublanc), **rue Bréguet**, **avenue du Parc**, **rue Paul-Ducourtieux**, **rue Édouard-Michaud**, **rue Mignet**, **rue Eusèbe-Bombal**, **rue de la Rochefoucauld**, **rue Jules-Renard**, **rue Albert-Samain**, **allée Mathieu-Morel**, **rue des Fonts-Saint-Pierre**, **allée du Moulin Rabaud**, **rue et allée du Puy Réjaud**, **allée du Coyal**, **rue du Mas Blanc**, **rue du Moulin**, **allée du Mas Vergne**, **rue Jean-Varin**, **rue Lucien-Fontanarosa**, **rue Mary-Cassatt**, **rue de la Chabeaudie**, **rue du Fraud**, **rue Martin-Freminet**, **route du Landou**,



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 13 août 2025

chemin des Quatre Pins, voie communale 208, allée des Champs de Beauvais, allée de la Grande Terre, rue Jack-London, rue de la Déliade, rue Étienne-Moineville (entre la rue du Cavou et la rue de Beauvais), chemin rural 178, rue du Mas Bilier, allée de Veyrac, chemin rural 215, rue de l'Aurençous, rue des Lucioles, avenue Roland-Dorgeles, rue du Moulin Roux, avenue de Landouge, rue du Coudert, rue du Mas Batin, bretelle de sortie située sur la RD 941 à hauteur du passage supérieur de la rue du Maréchal-Joffre dans le sens Limoges > Angoulême, rue Léonard-de-Vinci, allée Jean-Rebier, rue du Maréchal-Foch, rue Jean-Le-Bail, rue du Président Vincent-Auriol, rue du Président René-Coty, rue Marcel-Cerdan, rue Georges-Briquet, avenue Albert-Thomas.

Une limitation de vitesse à 30 km/h sera instaurée boulevard du Vignal dans le sens avenue de Louyat > boulevard de Beaublanc.

Deux passages piétons protégés provisoires seront aménagés au droit du n°37 boulevard de Beaublanc (ex maison des sports) et au droit de la crèche de Beaublanc. La traversée des piétons sera régulée par les organisateurs.

> Accès des riverains

Les riverains pourront quitter leur domicile le vendredi 22 août au plus tard à 13 heures par les voies suivantes : carrefour boulevard de la Borie/boulevard René-Coty, carrefour avenue René-Coty/rue du Maréchal-Foch, rue Jules-Renard, carrefour rue Jules-Renard/rue de Saint-Gence, carrefour rue de Saint-Gence/impasse Morel, carrefour rue de Saint-Gence/rue du Puy Rejaud, carrefour rue de Saint-Gence/allée du Coyol, carrefour rue de Saint-Gence/rue du Mas Blanc, carrefour rue de Saint-Gence/rue du Moulin, carrefour rue de Saint-Gence/rue Fontanarosa, carrefour rue de Saint-Gence/rue Martin-Fréminet, carrefour rue de Saint-Gence/rue Fraud, carrefour rue de Saint-Gence/rue de la Chabeaudie, carrefour rue de Beauvais/rue de la Déliade, carrefour RD 941/avenue de Landouge, carrefour avenue de Landouge/rue de Mas Batin.

Les véhicules participant à l'organisation et au déroulement de l'épreuve cycliste, les véhicules de police ainsi que les véhicules de secours et d'incendie dans l'exercice de leur fonction seront autorisés à circuler sur ces voies.

> Des déviations seront instaurées pour les voies suivantes :

- **Le vendredi 22 août de 7 heures à 13 heures et de 17h30 à 22 heures :**

- Rue Vaucanson

- **Le vendredi 22 août de 13 heures à 20 heures :**

- Chemin rural 59

- **Le vendredi 22 août de 13 heures à 22 heures :**

- Rue Denis-Papin

- Rue de Brouillebas

- Avenue Montjovis



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 13 août 2025

- Avenue Albert-Thomas
- Avenue du Général-Leclerc
- Avenue de Louyat
- Rue Halévy
- Rue de Bellac

D'autre part, le vendredi 22 août de 7 heures à 22 heures, les véhicules circulant boulevard de La Borie en direction du boulevard de Beaublanc auront **l'obligation de tourner à droite avenue Albert-Thomas**.

La circulation des véhicules d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes sera provisoirement autorisée rue de Brouillebas.

Le vendredi 22 août de 13 heures à 20 heures, la rue de Bellac, entre les tronçons du boulevard du Vignal (entre les 2 terres plein), **sera inversée de sens de circulation** afin de permettre aux véhicules circulant boulevard du Vignal dans le sens boulevard des Arcades > boulevard de Beaublanc, d'être déviés par la rue de Bellac en direction du centre-ville. Au carrefour entre les boulevards du Vignal, de Beaublanc et de la rue de Bellac, **le sens de circulation du boulevard du Vignal sera inversé et un sens unique sera instauré** entre et dans le sens boulevard du Vignal > boulevard de Beaublanc (entre le n°99 et la rue de Bellac).

Toutes les infos sur le tour du Limousin sont à retrouver sur sortir.limoges.fr.

4

Contact presse Ville de Limoges :
Émilie BETOUL
Attachée de presse
05 55 45 63 02 / emilie.betoul@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges